

Salle du conseil
Hôtel de ville
Moncton (N.-B.)
20 mars 2023
16 h

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

PRÉSENTS

Bryan Butler, maire adjoint
Monique LeBlanc, conseillère
Marty Kingston, conseiller
Paulette Thériault, conseillère
Shawn Crossman, conseiller

Charles Léger, conseiller
Daniel Bourgeois, conseiller (Webex)
Dave Steeves, conseiller
Susan Edgett, conseillère
Paul Richard, conseiller

ABSENTS

Dawn Arnold, mairesse
Marc Landry, directeur municipal

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Nick Robichaud, directeur municipal par intérim
Shelley Morton, greffière municipale et directrice, soutien législatif
Elaine Aucoin, directrice générale, Services de la croissance et du développement durables
Laurann Hanson, directrice générale, Services organisationnels
Alexandre Binette, directeur général, Services des opérations
Katherine MacIntyre, directrice générale, Services communautaires
Isabelle LeBlanc, directrice, Communications
Alcide Richard, directeur, Installations
Benoit Jollette, surintendant du Service régional de Codiac de la GRC
Tanya Carter, gestionnaire, Service des achats
Don Morehouse, directeur, Travaux publics
Monica Tucker, agente de développement communautaire, Loisirs
Andrew Smith, gestionnaire, planification stratégique
Bill Budd, directeur, Urbanisme et aménagement
Josh Adams, urbaniste
Angela Allain, directrice, Transport en commun
Kevin Silliker, directeur, Développement économique
Luc Babineau, agent de développement économique
Gregg Houser, contrôleur et trésorier adjoint

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion : Que l'ordre du jour de la séance ordinaire publique du Conseil municipal en date du 20 mars 2023 soit approuvé sans modifications.

Proposée par le conseiller Kingston
Appuyée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

3. DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclaré pour cette séance.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5. QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

6. EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 EXPOSÉS DU PUBLIC

5 minutes

6.1.1 **Présentation** : Mise à jour – Maison Nazareth, Amanda Canning, gestionnaire de cas

Amanda Canning présente au Conseil municipal un exposé sur les services offerts à la Maison Nazareth. Elle donne des précisions sur les difficultés que cette maison a éprouvées, livre des témoignages de réussite et fait le compte rendu des données sur le logement de ce refuge.

La Maison Nazareth est un refuge à vocation de logement qui tâche de s'assurer que la population des sans-abris de Moncton peut avoir accès aux services, en mettant tout en œuvre pour éliminer les obstacles à surmonter dans l'accès aux services en collaborant avec les organisations communautaires, en apportant de l'aide et en prodiguant des encouragements dans la réalisation des objectifs du logement de cette institution, de même qu'en veillant à apporter aux sans-abris l'aide voulue.

Son établissement est heureux d'annoncer qu'il a abrité et redirigé vers d'autres ressources plus de 100 personnes depuis juillet 2022. Dans le mois en cours, on a abrité et redirigé vers d'autres ressources huit personnes jusqu'à maintenant. Ces personnes entament le processus permettant de se loger dès qu'elles franchissent la porte de l'établissement.

Autres présentations

2 minutes

6.2 EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION

15 minutes

6.2.1 **Mise à jour** – GRC – Benoit Jolette, surintendant du Service régional de Codioc de la GRC

Benoit Jolette, surintendant, présente les faits saillants des activités de la GRC :

Section de la police communautaire

- Cette section continue de travailler en collaboration avec les partenaires et d'améliorer la présence de la police dans la collectivité.
- On déploie des agents à vélo, surtout dans la rue St. George et dans la rue Main.
- L'équipe continue de rechercher les secteurs inquiétants dans lesquels elle pourra patrouiller.

Groupe de réduction de la criminalité/Unité intégrée d'application des lois sur les drogues

- Cette unité a intercepté un véhicule volé et a saisi une grande quantité de drogues.
- Elle a procédé à une perquisition dans le cadre d'un mandat sur la rue High et a saisi différentes drogues; quatre personnes ont été accusées relativement à cette saisie.
- Un agent a récemment repéré un véhicule volé lié à une série de crimes dans l'Île-du-Prince-Édouard. Des agents ont pu arrêter le conducteur et déposer des accusations.

Groupe de l'application des règlements et de la formation sur les transactions de drogues dans la rue et de la répression de la criminalité dans les rues

- Des agents de ce groupe tâchent d'informer ceux qui souffrent de problèmes d'accoutumance et de les diriger vers les services qui peuvent leur venir en aide, par exemple Ensemble.
- Onze interactions ont eu lieu afin d'enrayer la consommation de drogues à ciel ouvert. Ces interactions ont permis de procéder à différentes saisies, d'exécuter des mandats d'arrestation et de récupérer trois véhicules volés.

Section des enquêtes générales

- Récemment, des agents ont été appelés à intervenir dans une résidence pour mettre fin à une agression sexuelle en cours sur un enfant. L'homme en cause a comparu devant un tribunal et a été accusé.
- Deux hommes et une femme ont été arrêtés dans le cadre d'une enquête sur l'exploitation des jeunes et sur l'extorsion sexuelle. Ces personnes, qui venaient d'arriver à Moncton, étaient en train de mettre sur pied un réseau ciblant les jeunes adultes; on a ensuite déposé des accusations contre elles et démantelé le réseau qu'elles avaient mis sur pied.
- Durant le mois, 14 mandats de perquisition ont été exécutés.
- Le cambriolage, le leurre d'enfants et les agressions sexuelles font partie des dossiers pris en charge durant le mois.
- Quatre personnes ont été arrêtées relativement à un vol d'identité et à des fraudes contre les clients d'un concessionnaire automobile de la localité.

7.

QUESTIONS D'URBANISME

7.1 **Introduction** – Rezonage au 620, promenade McLaughlin (groupe scolaire francophone) – Josh Adams

Josh Adams présente au Conseil municipal un exposé en format PowerPoint sur une demande de rezonage déposée par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour rezoner le complexe scolaire francophone et la garderie situés au 620, promenade McLaughlin (PID 70645676). Cette demande vise à rezoner la propriété pour passer de la zone R2 (Zone d'habitations bifamiliales) à la zone P-1 (Zone d'usages communautaires) pour permettre d'aménager l'École Le Mascaret, l'École Claudette-Bradshaw et une garderie.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton aille de l'avant avec le processus de l'arrêté Z-222.12 pour rezoner la propriété située au 620, promenade McLaughlin (NID 70645676) de la zone R2 (Zone d'habitations bifamiliales) à la zone P-1 (Zone d'usages communautaires) pour permettre l'aménagement d'une école publique et d'une garderie et :

- a. que le Conseil procède à la première lecture de l'arrêté Z-222.12;
- b. que l'arrêté soit soumis au Comité consultatif d'urbanisme afin qu'il exprime par écrit ses avis, en prorogeant le délai au 26 avril 2023 pour le dépôt de ses avis;
- c. qu'une audience publique soit fixée au 15 mai 2023.

Le rezonage, s'il est approuvé, doit être assujéti aux modalités et aux conditions suivantes, entre autres :

- a) Une servitude d'une largeur de 10 mètres doit être instituée pour permettre l'aménagement d'un futur sentier de la Ville de Moncton.
- b) Les travaux d'aménagement doivent être réalisés en respectant essentiellement les plans et les dessins fournis dans l'annexe B.
- c) La clôture le long de la limite de propriété nord doit être installée en 2023 conformément à l'annexe B.
- d) Tous les aménagements du terrain conformes à cette résolution doivent respecter les dispositions de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton dans sa version modifiée périodiquement, sauf indication contraire dans la présente motion.
- e) Nulle disposition des présentes n'interdit ou ne limite, d'une manière ou d'une autre, le droit du promoteur immobilier de demander une dérogation conformément aux dispositions de la *Loi sur l'urbanisme*.

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

7.2 Audience publique – Modification de l'Arrêté de zonage et du Plan municipal pour la réforme de la gouvernance locale – Josh Adams

L'objectif de ce compte rendu consiste à permettre d'apporter des modifications à l'Arrêté de zonage et au Plan municipal afin de tenir compte des terrains qui ont été annexés au territoire de la Ville de Moncton le 1^{er} janvier 2023.

Ces modifications sont décrites dans la version provisoire de l'Arrêté de zonage Z-222.11 et dans la version provisoire de l'Arrêté du Plan municipal Z-122.3.

Le lecteur trouvera, dans l'annexe de ce rapport, un compte rendu d'information précisant les changements apportés et les pièces justificatives pertinentes.

Le gouvernement provincial a lancé en 2021 l'initiative de la Réforme de la gouvernance locale, qui a conduit à la restructuration de nombreuses collectivités dans l'ensemble de la province. Cette réforme a permis de réduire le nombre d'entités locales de la province, qui est passé de 340 à 89.

Dans la foulée de cette initiative, on a modifié le périmètre municipal de la Ville de Moncton puisqu'une partie de l'ancien district des services locaux de Moncton a été annexée à la Ville. Les terrains annexés, qui s'étendent sur une superficie d'environ 10 kilomètres carrés, sont situés dans la partie nord-ouest de la Ville.

Bryan Butler, maire adjoint, déclare l'audience publique ouverte. La greffière municipale lit le motif d'opposition qui a été déposé par écrit par l'Union Nationale des Fermiers du Nouveau-Brunswick et qui est versé au dossier.

Bryan Butler demande si d'autres opposants souhaitent s'exprimer.

M. Louis Bergeron, résident de Lutes Mountain, demande à prendre la parole. Il fait savoir qu'on a dressé une pétition contre la fusion de Lutes Mountain avec Moncton. Il n'est pas d'accord pour dire qu'on a suffisamment consulté le grand public.

Le directeur municipal par intérim répond que les inquiétudes de Louis Bergeron ne sont pas liées directement à cette audience publique, mais qu'on pourrait mener éventuellement des discussions et des consultations avec le gouvernement provincial, qui a imposé ces changements à la Ville. Cette audience publique se rapporte à la préservation des droits des zones nouvellement annexées.

Suzanne Fournier, de l'Union Nationale des Fermiers du Nouveau-Brunswick, précise qu'on n'a pas suffisamment consulté les hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture ou son groupe. Les règlements d'application proposés, même s'ils n'ont pas d'incidence sur la production agricole actuelle, se répercuteront sur les exploitations agricoles éventuelles.

Josh Adams fait savoir qu'on a fourni à son ministère la liste des personnes-ressources à contacter pour le rezonage et les modifications du Plan municipal. Il n'exprime pas d'inquiétude à propos des changements proposés. Il précise qu'il ne croit pas que les normes proposées sont assez importantes pour constituer un problème, car il existe d'autres moyens d'apporter des changements comme les dérogations.

Robert Mackay reprend les inquiétudes exprimées par l'Union Nationale des Fermiers du Nouveau-Brunswick à propos des modifications du zonage qui auront des répercussions sur la production agricole à Moncton.

Josh Adams fait savoir que son ministère n'a pas communiqué avec le ministère de l'Agriculture; toutefois, il reconnaît qu'on aurait pu mieux consulter les groupes comme l'Union Nationale des Fermiers du Nouveau-Brunswick. Or, la portée des modifications ne s'étend pas aux consultations. Il fait savoir que dans un proche avenir, on aura l'occasion de tenir ces entretiens, car il faudra consacrer plus de travail à l'Arrêté du Plan municipal et à l'Arrêté de zonage dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Bryan Butler, maire adjoint, déclare que l'audience publique est levée.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton aille de l'avant avec les modifications à l'Arrêté de zonage et au Plan municipal, soit les arrêtés Z-122.3 et Z-222.11.

L'Administration recommande aussi que le Conseil municipal de Moncton procède aux deuxième et troisième lectures des arrêtés Z-122.3 et Z-222.11.

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par le conseiller Kingston

MOTION ADOPTÉE

7.3 Audience publique – Réforme de la gouvernance locale – Droits et redevances – Bill Bud (aucun motif d'opposition reçu)

Bill Budd présente au Conseil municipal un exposé décrivant les exigences de la nouvelle loi sur la Réforme de la gouvernance locale et donne des détails sur l'objet de ce point afin de réadopter l'Arrêté sur les droits et redevances pour appliquer les droits et redevances obligatoires de la municipalité aux terrains qui viennent d'être annexés.

Bill Budd fait savoir qu'on n'a pas déposé de motifs d'opposition.

Bryan Butler, maire adjoint, déclare que l'audience publique est ouverte et demande s'il y a des opposants dans la salle. Personne ne prend la parole. Bryan Butler déclare que l'audience publique est levée.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton procède aux deuxième et troisième lectures de l'Arrêté proposé concernant les droits, tarifs et redevances pour les services fournis par la Ville de Moncton, soit l'arrêté A-1323.

Le Comité consultatif d'urbanisme recommande que le Conseil municipal de Moncton procède aux deuxième et troisième lectures de l'Arrêté proposé concernant les droits, tarifs et redevances pour les services fournis par la Ville de Moncton, soit l'arrêté A-1323 (annexe B).

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par le conseiller Steeves

MOTION ADOPTÉE

8. EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Shawn Crossman, conseiller municipal, prend la parole à propos du Mois du myélome multiple. Il demande à la Ville de Moncton de souligner cet événement par proclamation afin de mieux sensibiliser l'opinion.

En moyenne chaque jour, 11 Canadiens sont diagnostiqués de cette maladie, qui continue de progresser. Statistique Canada fait savoir que le myélome progresse plus rapidement que tous les autres types de cancer chez les hommes et qu'il s'inscrit au deuxième rang des maladies les plus fulgurantes chez les femmes.

Shawn Crossman, conseiller municipal, remercie les nombreux oncologues, médecins, infirmières et infirmiers, membres du personnel médical, amis et familles de leur fidèle collaboration. La Ville de Moncton a été la première municipalité de la région de l'Atlantique à hisser le drapeau du myélome multiple et remercie les conseillers municipaux, les députés et le personnel de leur aide et des efforts consacrés à l'organisation de cet événement.

9. RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

9.1 Recommandation(s) – Comité plénier – le 27 février 2023

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve l'acquisition de quatre (4) autobus diesel de transport en commun.

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

Dans un exposé en format PowerPoint, Kevin Silliker donne des détails sur le Programme d'incitatifs financiers pour le centre-ville de Moncton.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton :

- 1) approuve la Politique relative au programme d'incitatifs financiers pour le centre-ville jusqu'au 31 décembre 2025;
- 2) demande à l'Administration de procéder à un examen de la Politique relative au programme d'incitatifs financiers pour le centre-ville en 2025 afin de formuler des recommandations auprès du Conseil avant la fin de la période de validité de la Politique.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Steeves

MOTION ADOPTÉE

9.2 Recommandation(s) – Séance à huis clos – le 13 mars 2023

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton conclue une entente d'exploitation des installations aquatiques avec Greater Moncton Y.M.C.A. Inc. pour l'exploitation des piscines du parc du Centenaire et du quartier est pour la saison de 2023 en maintenant la structure actuelle des tarifs d'entrée, ladite entente étant assortie d'une option permettant de la renouveler pour une période supplémentaire de cinq ans avec le consentement des deux parties, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton

Proposée par le conseiller Steeves
Appuyée par le conseiller Kingston

MOTION ADOPTÉE

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton poursuive son entente avec Greater Moncton YMCA Inc. pour le programme Récré Mobile Fun présentant un nouveau modèle d'activités de « fêtes de quartier » hebdomadaires pendant la période proposée d'un an à compter de 2023, ladite entente étant assortie d'une option permettant de la renouveler pour une période supplémentaire de cinq ans avec le consentement des deux parties, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par le conseiller Crossman

MOTION ADOPTÉE

10.

RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

10.1 Demande de propositions RFP23-012 – Services de traduction de documents

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la recommandation de l'Administration d'attribuer le contrat de la demande de propositions RFP23-012 (Services de traduction de documents) au proposant le mieux coté, soit InfoMonde Inc., pour une durée d'un (1) an assortie d'options permettant de proroger le contrat pour une durée maximale de quatre (4) périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune, si cette prorogation répond aux intérêts supérieurs de la Ville.

Proposée par la conseillère Thériault
Appuyée par la conseillère LeBlanc

MOTION ADOPTÉE

10.2 Octroi du contrat n° W23D-05AA – Réfection de rues n° 2

Motion : Que le contrat de la Ville n° W23D 05AA (Réfection de rues n° 2) soit attribué à L.C.L. Excavation (2006) Inc. pour la somme de 2 190 198,00 \$, dont la TVH (1 986 147,73 \$ avant la TVH), et que le budget du projet soit fixé à 2 225 000 \$, dont la TVH nette, les frais d'ingénierie et la provision pour éventualités.

Il est également recommandé qu'un contrat soit rédigé et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

Charles Léger, conseiller municipal, demande que désormais, Codiac Transpo publie d'autres communiqués sur tous les changements apportés aux circuits d'autobus pendant la durée des travaux. L'Administration fera le suivi de cette demande.

10.3 Proposition de prix QP23-019 – Services de soudage

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton attribue le contrat de la proposition de prix QP23-019 (Services de soudage) au soumissionnaire le moins-disant qui respecte l'ensemble des clauses et des conditions, du cahier des charges et des exigences, soit Arc Industries Inc., pour une valeur totale estimative de 139 325,95 \$, dont la TVH de 15 %, ledit contrat étant assorti d'options permettant de le proroger pour une durée maximale de quatre (4) périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune, si cette prorogation répond aux intérêts supérieurs de la Ville.

Proposée par le conseiller Léger
Appuyée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

10.4 Entente relative à la désignation des adresses de voirie pour le déploiement des services d'urgence

Pour répondre à une question de Paul Richard, conseiller municipal, M. Sorey fait savoir que les prix sont calculés d'après le nombre d'heures. Il fera toutefois un suivi auprès du Conseil pour donner l'information sur les taux et les hausses de prix.

Paul Richard croit qu'il faudrait réviser les taux et propose d'adopter la motion suivante.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton reporte, pour complément d'information, le point 10.4 (Entente relative à la désignation des adresses de voirie pour le déploiement des services d'urgence).

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par le conseiller Bourgeois

MOTION REJETÉE

Contre :
Conseiller Léger
Conseillère LeBlanc
Conseiller Kingston
Conseillère Edgett
Conseiller Crossman

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve l'Accord sur l'adressage municipal pour les systèmes de répartition d'urgence pour une durée de deux (2) ans assortie d'une option permettant de renouveler l'accord pour une période supplémentaire de deux (2) ans, et que la

maire et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents nécessaires et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Crossman
Appuyée par le conseiller Kingston

MOTION ADOPTÉE

Contre :
Conseiller Bourgeois
Conseiller Richard

11.
LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

- 11.1 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-222.12 – **620, promenade McLaughlin – Première lecture**

La greffière municipale procède à la première lecture de l'arrêté Z-222.12.

- 11.2 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté concernant l'adoption du plan municipal, soit l'arrêté Z-122.3 – **Deuxième et troisième lectures**

Motion : Que la greffière municipale procède à la deuxième lecture de l'arrêté Z-122.3.

Proposée par la conseillère Edgett
Appuyée par la conseillère LeBlanc

MOTION ADOPTÉE

La greffière municipale procède à la deuxième lecture de l'arrêté Z-122.3.

Motion : Que l'Arrêté portant modification de l'Arrêté concernant l'adoption du plan municipal, soit l'arrêté Z-122.3, soit adopté en troisième lecture, qu'il soit édicté et promulgué, et que la maire et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par la conseillère Edgett
Appuyée par le conseiller Kingston

MOTION ADOPTÉE

La greffière municipale procède à la troisième lecture de l'arrêté Z-122.3.

- 11.3 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-222.11 – **Deuxième et troisième lectures**

Motion : Que la greffière municipale procède à la deuxième lecture de l'arrêté Z-222.11.

Proposée par le conseiller Steeves
Appuyée par la conseillère LeBlanc

MOTION ADOPTÉE

Que la greffière municipale procède à la deuxième lecture de l'arrêté Z-222.11.

Motion : Que l'Arrêté portant modification de l'Arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'arrêté Z-222.11, soit adopté en troisième lecture, qu'il soit édicté et promulgué, et que la maire et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Richard
Appuyée par le conseiller Crossman

MOTION ADOPTÉE

La greffière municipale procède à la troisième lecture de l'arrêté Z-222.11.

- 11.4 **Arrêté** concernant les droits, tarifs et redevances pour les services fournis par la Ville de Moncton, soit l'arrêté A-1323 – **Deuxième et troisième lectures**

Motion : Que la greffière municipale procède à la deuxième lecture de l'arrêté A-1323.

Proposée par le conseiller Crossman
Appuyée par la conseillère Edgett

MOTION ADOPTÉE

La greffière municipale procède à la deuxième lecture de l'arrêté A-1323.

Motion : Que l'Arrêté concernant les droits, tarifs et redevances pour les services fournis par la Ville de Moncton, soit l'arrêté A-1323, soit adopté en troisième lecture, qu'il soit édicté et promulgué, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Proposée par le conseiller Crossman
Appuyée par la conseillère LeBlanc

MOTION ADOPTÉE

La greffière municipale procède à la troisième lecture de l'arrêté A-1323.

**12.
AVIS DE MOTIONS ET RÉOLUTIONS**

**13.
NOMINATIONS À DES COMITÉS**

**14.
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Motion : Que la séance soit levée.

Proposée par le conseiller Richard

MOTION ADOPTÉE

.....
Dawn Arnold
MAIRESSE

.....
Shelley M. Morton
GREFFIÈRE MUNICIPALE ET DIRECTRICE DU
SOUTIEN LÉGISLATIF

/18 h 49

/ko